

OFF
C59A1
M343

LES RÉGIONS
DE
COLONISATION
DE LA
Province de Québec

"La colonisation a été l'oeuvre du passé,
elle doit être l'oeuvre de l'avenir."

(L'HON. J. E. PERRAULT).

LA RÉGION DE LABELLE



Publié par le Ministère de la Colonisation,
des Mines et des Pêcheries.

QUEBEC

—
1920



Bibliothèque Nationale du Québec

LES RÉGIONS
DE
COLONISATION
DE LA
Province de Québec

"La colonisation a été l'oeuvre du passé,
elle doit être l'oeuvre de l'avenir."

(L'HON. J. E. PERRAULT).

LA RÉGION DE LABELLE



Publié par le Ministère de la Colonisation,
des Mines et des Pêcheries.

QUEBEC

—
1920



RESEARCH
COLLECTION
Bureau of Geology
REGION DE LABELLE



LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE
QUEBEC EN 1920.

SON HONNEUR SIR CHARLES FITZPATRICK, C.P., G.C.M.G.,
Lieutenant-Gouverneur.

HONORABLE ALEXANDRE TASCHEREAU, Premier-Ministre et
Procureur-Général.

- " JOHN C. KAINE, Ministre sans portefeuille.
 - " J. ED. CARON, Ministre de l'Agriculture.
 - " N. PERODEAU, Ministre sans portefeuille.
 - " J. A. TESSIER, Ministre de la Voirie.
 - " HONORE MERCIER, Ministre des Terres et Forêts.
 - " WALTER MITCHELL, Trésorier de la Province.
 - " N. SEGUIN, Ministre sans portefeuille.
 - " ANTONIN GALIPAULT, Ministre des Travaux Publics
et du Travail.
 - " J. E. PERRAULT, Ministre de la Colonisation, des
Mines et des Pêcheries.
 - " ATHANASE DAVID, Secrétaire de la Province.
 - " J. L. PERRON, Ministre sans portefeuille.
-

HONORABLE ADELARD TURGEON, C.M.G., C.V.O., Président du
Conseil Législatif.

- " J. N. FRANCOEUR, Président de l'Assemblée Légis-
lative.

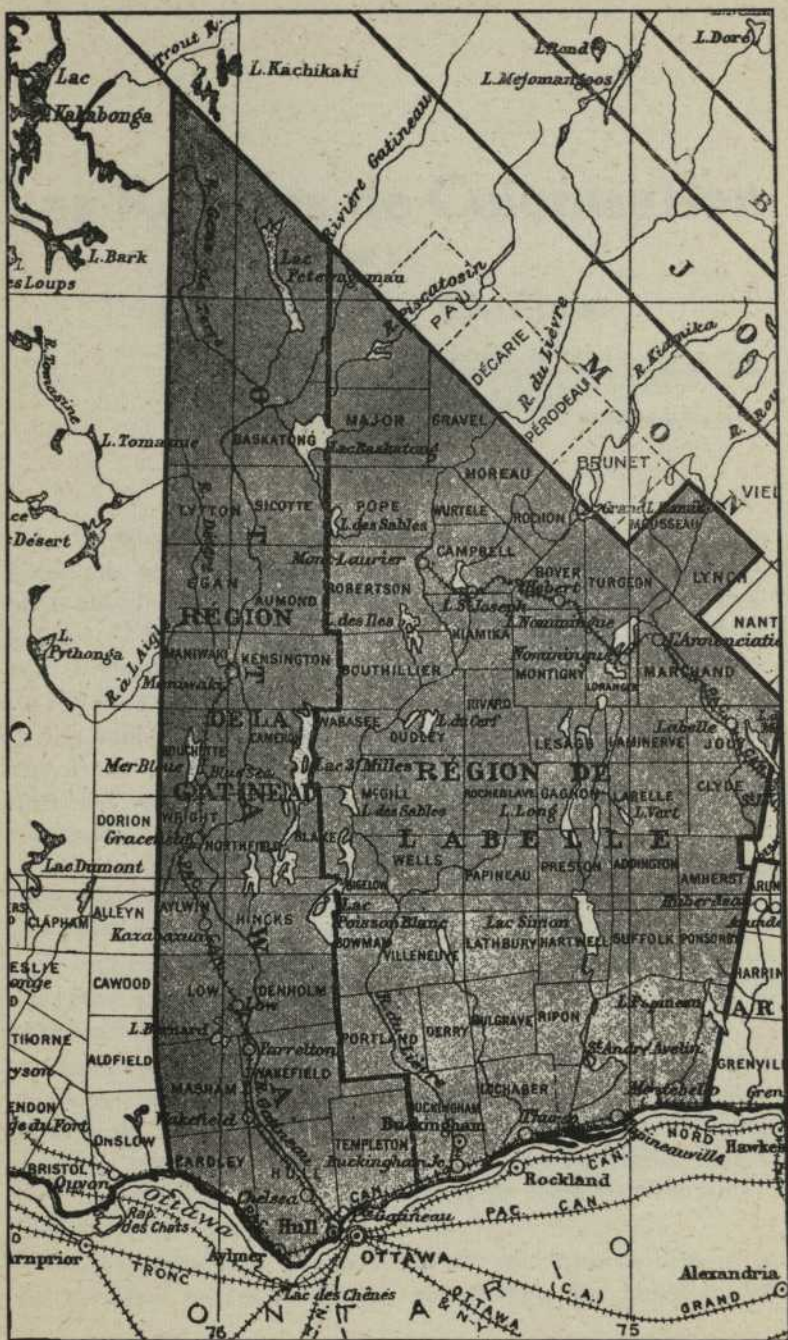
REPRESENTANTS DE LA PROVINCE A L'ETRANGER:

L'HONORABLE P. PELLETIER, commissaire à Londres, 36, Kings-
way, Angleterre.

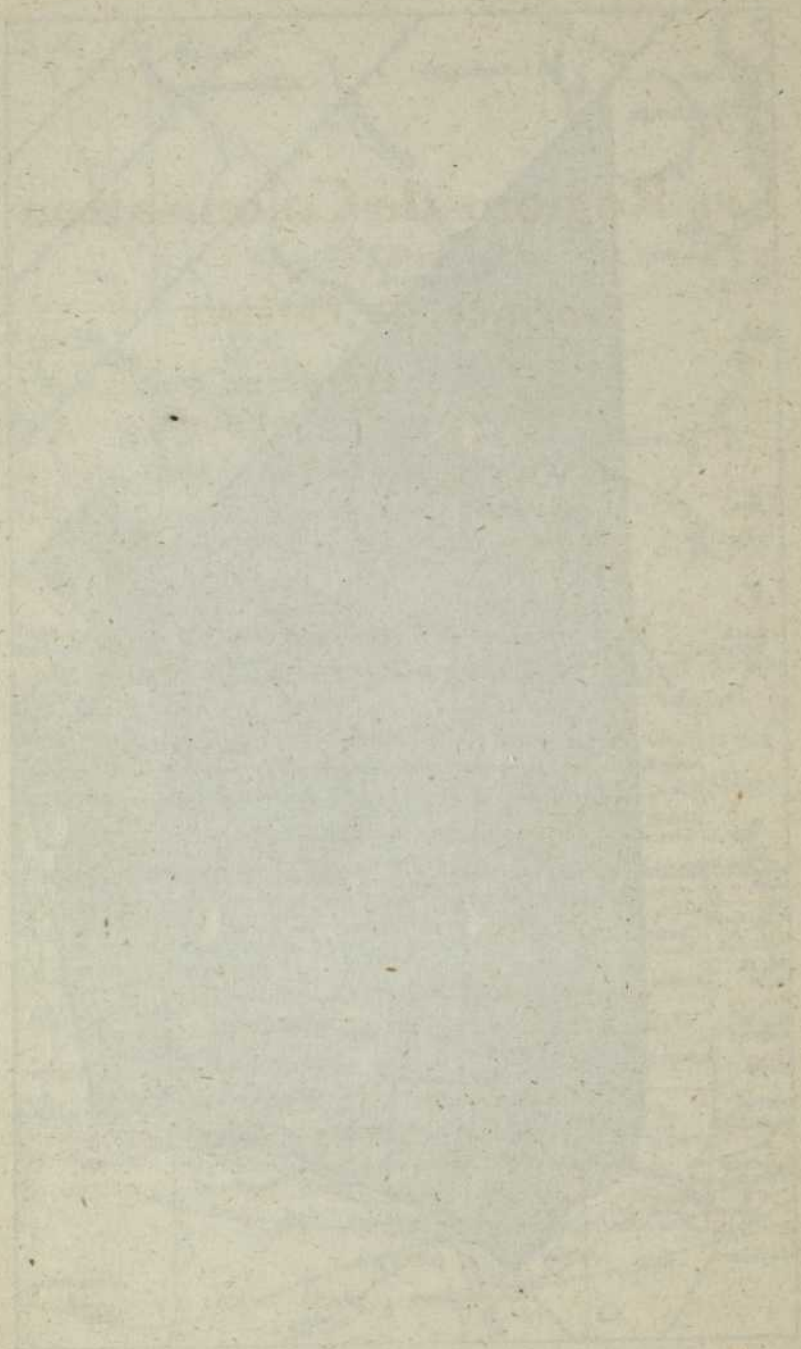
MONSIEUR GODFROI LANGLOIS, commissaire à Bruxelles, Belgique.

MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES
ET DES PÊCHERIES.

- L'HONORABLE MONSIEUR J. E. PERRAULT, Ministre.
M. S. DUFAULT, Sous-Ministre.
M. HENRI BEAUDRY, Secrétaire-particulier.
M. L'ABBE IVANHOE CARON, Missionnaire-colonisateur.
M. HORMISDAS MAGNAN, Officier spécial du service de la colonisation.
M. ARTHUR GAGNON, Comptable.
M. E. NORMANDEAU, Ingénieur et inspecteur des travaux de colonisation.
M. GEORGES BELLEAU, Secrétaire du service de la colonisation.
M. THEO. DENIS, Surintendant et ingénieur du service des Mines.
M. J. X MERCIER, Secrétaire du service des Mines.
M. HECTOR CARON, Surintendant du service de la chasse et de la pêche.
M. E. T. D. CHAMBERS, Officier spécial du service de la chasse et de la pêche.
M. J. A. BELISLE, Inspecteur général du service de la chasse et de la pêche.
M. L. E. CARUFEL, Agent de Colonisation, Montréal.
M. EMILE MARQUETTE, Agent d'immigration, Montréal.
M. GEORGES LEBEL, Agent d'immigration, Québec.
M. J. N. JUTRAS, Agent de rapatriement, Montréal.



La vallée de la Gatineau et la région de Labelle.



Les Régions de Colonisation

DE LA

Province de Québec

"La colonisation doit être le grand ressort de notre politique, le but principal vers lequel doivent se porter toutes nos énergies et nos affections patriotiques."

(SIR LOMER GOUIN).

INTRODUCTION.

La Province de Québec, berceau de la colonisation française en Amérique, est, à différents points de vue, le centre ou mieux le pivot autour duquel se meuvent toutes les autres provinces canadiennes. C'est ainsi que le chiffre de sa population sert de base pour la répartition des sièges fédéraux dans toutes les provinces du Dominion.

A la veille du recensement décennal dans tout le pays, les provinces ont les yeux tournés vers le Québec, anxieuses de savoir quel effet aura le chiffre de sa population sur le nombre de leurs représentants au parlement du Canada.

Récemment, M. G. E. Marquis, chef des statistiques, attirait l'attention publique sur le soin consciencieux à apporter dans la préparation du prochain recensement. Il est de toute première importance, en effet, que la population de notre province augmente sans cesse et le plus rapidement possible, pour que le coefficient de représentation à établir par elle soit de plus en plus élevé.

Chacun sait que par le pacte de la Confédération, la province de Québec doit avoir 65 députés et que sa population, divisée par ce nombre, donne un coefficient, qui doit lui-même servir de diviseur à la population des autres provinces du Dominion, afin de fixer, pour chacune d'elles, le nombre de leurs représentants à Ottawa.

L'accroissement de la population des provinces de l'Ouest, en ces dernières années, a été très considérable par l'immigration

qui s'y déversait, surtout avant la guerre. C'est pourquoi les représentants de ces provinces sont devenus de plus en plus nombreux à la Chambre des Communes.

Par contre, de toutes les vieilles provinces de l'Est, Québec est celle dont la population s'est accrue le plus rapidement par l'excédant des naissances sur les décès.

Quelle sera la population de Québec en 1921 ?

Il appartient à tous les habitants de la Province, aux individus comme aux autorités religieuses et civiles, d'aider à obtenir le plus haut chiffre en gardant, d'abord, chez nous, les nôtres et en rapatriant le plus grand nombre de nos compatriotes, tout en favorisant une immigration saine et désirable.

La population de la Province de Québec devrait atteindre, au prochain recensement plus de deux millions et demi.

Pour arriver à ce beau résultat, il faut d'abord que, dans chaque diocèse de colonisation, un grand effort se fasse, pour garder chez nous le surplus des vieilles paroisses.

La nomination récente d'un certain nombre de missionnaires colonisateurs, ces auxiliaires précieux de la colonisation, mettra fin, avant longtemps, nous l'espérons, à cette légende un peu fondée, croyons-nous, à savoir, "qu'on parle assez régulièrement de colonisation dans la province de Québec, mais que c'est dans l'Ouest qu'on en fait." (1).

Un prêtre distingué, M. l'abbé J. C. Tremblay, écrivait, en 1919, les réflexions suivantes:

"Il existe une erreur courante, qui consiste à tout attendre des gouvernements, puis, à critiquer quand rien n'avance. Aidons-nous et l'on nous aidera. Je suis sûr qu'aucun gouvernement n'est disposé à repousser systématiquement les initiatives sérieuses. Mais, groupons-nous en sociétés, agitions la question après l'avoir bien étudiée, apportons des faits, des chiffres: suscitons des entreprises, marchons, et l'on n'arrêtera pas le mouvement, au contraire, on sera tout heureux, j'en suis convaincu, de suivre et de

(1) *Vers les Terres Neuves*, par le R.P. A. Dugré, S.J.

seconder l'œuvre des sociétés de colonisation, qui seront un puissant auxiliaire, non financier, non politique, mais moral, et jouissant de la confiance des autorités et des colons." (1).

Cette constatation est juste; le succès de la colonisation dans notre province repose sur l'aide efficace de toutes les classes de la société, et, en particulier, des sociétés de colonisation fondées dans les diocèses nouveaux.

* * *

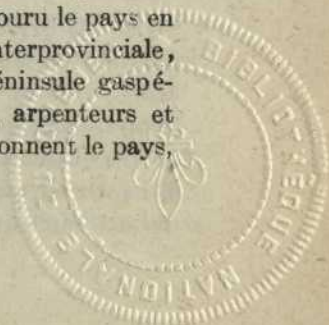
La Province de Québec renferme, dans ses vastes limites, des quantités de terres arables et fertiles suffisantes pour établir tous les nôtres pendant de longues années encore.



LAC MERCIER — A QUELQUES MILES DE SAINT-JOVITE — COMTÉ DE TERREBONNE — JOLI ENDROIT DE VILÉGIATURE.

Pour avoir une idée du nombre de cultivateurs que l'on pourrait établir dans ces larges domaines, il faut avoir parcouru le pays en tout sens, soit en chemin de fer, depuis la ligne interprovinciale, à l'ouest de Québec, jusqu'à l'extrémité de la péninsule gaspésienne, soit en remontant avec les explorateurs, arpenteurs et ingénieurs-forestiers, les principales rivières qui sillonnent le pays, du sud au nord, et de l'est à l'ouest.

(1) *Le Progrès du Saguenay de 1919.*



Chacune de ces rivières offrent des plaines magnifiques, avec les variétés infinies de leurs bois, de leurs terres et la distribution capricieuse de leurs eaux, où, souvent, le poisson abonde.

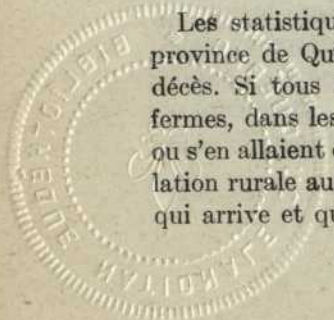
Qu'elles sont belles, ces terres, qu'elles sont avantageuses. En vain le soleil les illumine de son éblouissante clarté, les réchauffe de sa bienfaisante chaleur, en vain les innombrables cours d'eau disséminés dans toutes les directions les arrosent et les fertilisent depuis des siècles, elles sont encore, pour la plupart, ensevelies dans la solitude et le silence. Ces forêts, ces collines, ces plaines, surabondent d'une gracieuse et luxuriante végétation et, cependant, il faut le dire, elles sont à peu près inconnues.

Est-il possible que de si grandes beautés, tant de richesses, de si précieux trésors, soient ici, dans notre patrie, sous nos yeux, à notre portée, et que nos campagnes se dépeuplent tous les jours au profit des villes, quand ce n'est pas au profit des étrangers.

Le territoire à défricher dans la Province de Québec est immensément vaste. D'après le publiciste du Département des Terres et Forêts, il y a encore, au moins, 15,000,000 d'acres de terres qui pourraient être cultivés et qui sont encore en forêt. Un peu plus de la moitié de ce vaste territoire se trouve dans le bassin du Saint-Laurent, le reste dans le bassin du Lac Saint-Jean et de la Baïe d'Hudson et dans les régions de Témiscamingue et de l'Abitibi.

Nous avons donc de la colonisation à faire dans la province de Québec. Nous avons l'espace voulu pour établir le surplus de nos populations rurales et urbaines et recevoir ceux de nos compatriotes de la république voisine que les circonstances incitent à rentrer au foyer canadien.

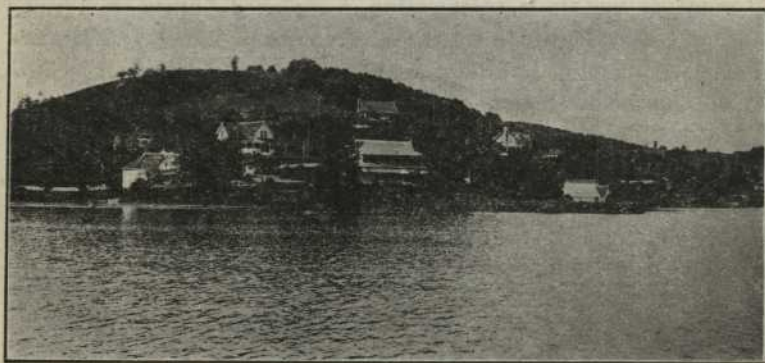
Les statistiques officielles nous disent que, chaque année, la province de Québec a un excédant de 45,000 naissances sur les décès. Si tous les fils de cultivateurs allaient s'établir sur des fermes, dans les nombreuses paroisses en voie de développement, ou s'en allaient ouvrir des terres neuves, nous verrions notre population rurale augmenter à vue d'œil, tandis que c'est le contraire qui arrive et que l'on déplore dans certaines régions.



Dans son discours-programme, à la session du Parlement de Québec, en 1919, l'Honorable M. Perrault, parlant de la colonisation, disait avec justesse: "C'est en vain qu'on recherchera la solution du problème social et économique ailleurs que dans un retour à la terre."

"Qu'on se le tienne pour dit, à moins d'aller demander au sol le salut, notre race périra, et il n'est pas besoin de s'abandonner à de longues considérations pour s'en convaincre."

"La question sociale est l'étude des moyens de soulager les miséreux et d'établir l'équilibre entre les classes de la société. Or, ne croit-on pas que lorsque chacun aura son coin de terre, quand chacun sera assuré de sa subsistance et de celle de sa famille, la question sociale ne sera pas à moitié résolue?"



LAC DES SABLES — DÉLICIEUX ENDROIT DE VILLÉGIATURE
SAINTE-AGATHE DES MONTS, COMTÉ DE TERREBONNF.

"Et quand des milliers de bras remueront la terre pour lui faire rendre à sa pleine capacité, ne croit-on pas que le problème économique, qui est surtout un problème financier, ne sera pas résolu?"

Le gouvernement provincial, fidèle à sa sage politique de colonisation, poursuit, en effet, énergiquement, l'exécution d'un programme patriotique. Il réussira sûrement à maintenir l'équilibre entre la classe des consommateurs et celle des producteurs, si la

population de nos campagnes veut bien répondre à son appel pressant.

La colonisation se fait de plus en plus facile, sur des territoires accessibles, et avec des ressources dont les colons ne jouissaient pas autrefois, c'est donc le moment favorable pour les cultivateurs de nos campagnes, comme pour les ouvriers des villes, d'établir leurs enfants à la campagne, s'ils ne peuvent leur faire, près d'eux, un avenir convenable. D'abord, d'excellentes régions colonisables leur tendent les bras, soit dans des paroisses de fondation récente, qui ne demandent qu'à se développer par l'arrivée de nouveaux colons, ou bien dans des endroits boisés, qui attendent la hache du défricheur canadien, ce héros obscur à qui l'on devra, plus tard, élever une statue, tout comme à Louis Hébert.

La Province de Québec peut se diviser en une dizaine de régions au point de vue de la colonisation, à savoir: l'Abitibi, le Témiscamingue, la vallée de la Gatineau, le comté de Labelle, la Mattavinie, Chicoutimi et Lac Saint-Jean, les Cantons de l'Est et le Sud-est de Québec, la région de Témiscouata-Rimouski, la vallée de la Matapédia, et la Gaspésie, qui comprend les comtés de Gaspé et de Bonaventure.

Dans une série de brochures, nous avons essayé de faire connaître chacune d'elles, en indiquant les paroisses ou municipalités qui sont encore dans la liste des régions de colonisation.

HORMISDAS MAGNAN.

Québec, 9 juillet, 1920.

La Région de Labelle ou Nord-Ouest de Montréal

La région de Labelle qu'on s'est plu à désigner, en ces dernières années, sous le nom de nord-ouest de Montréal, à cause, sans doute, de sa situation géographique, et des voies ferrées qui la relie à la métropole commerciale du Canada, offre un immense territoire susceptible de grands développements, tant au point de vue agricole qu'au point de vue commercial et industriel. Elle est arrosée par de nombreux cours d'eau dont les principaux sont la rivière du Lièvre, la rivière Kiamika et la rivière Rouge. Ces rivières, disent les arpenteurs qui les ont explorées, présentent de nombreux plateaux, en général propres à la colonisation.

La rivière du Lièvre est flottable sur tout son parcours. Elle est large de 700 à 800 pieds, et coule à travers le comté de Labelle, du nord au sud, jusqu'à la rivière Ottawa, où elle se jette, non loin de Buckingham.

La rivière Rouge arrose une plaine assez fertile et bien boisée. Elle traverse une partie du comté de Labelle, en coulant de l'est à l'ouest. Sa branche principale traverse les cantons de Mousseau, Marchand, Joly et Clyde, dans le comté de Labelle et les cantons de Salaberry, Arundel, Harrington et Grenville, dans le comté d'Argenteuil, où elle va se jeter dans la rivière Ottawa, entre le village de Grenville et la Pointe du Chêne. Elle est flottable dans toute sa longueur.

La région de Labelle est peut-être plus rocheuse qu'on ne le voudrait, mais le sol est riche et produit toutes les céréales. Les pâturages sont excellents et tout à fait propres à l'industrie laitière et à l'élevage des animaux.

La région laurentienne est remarquable par ses ressources abondantes et variées; aussi, elle s'est développée rapidement et compte déjà un nombre considérable de paroisses florissantes. Comme territoire de sport et à cause des facilités de communication, nous ne croyons pas qu'il y en ait de mieux partagé que

celui du nord-ouest de Montréal. Aussi, les clubs de chasse et de pêche se trouvent-ils en grand nombre dans cette région.

D'autre part, les endroits de villégiature sont nombreux et les voies ferrées qui pénètrent presque aux extrémités de ce comté, amènent chaque année des milliers de touristes.

ORGANISATION PAROISSIALE ET MUNICIPALE.

Le comté de Labelle, qui est divisé en quarante et un cantons, comprend, en 1920, cinquante-cinq municipalités dont trente et une dans la division d'enregistrement No 1, et vingt-quatre dans la division No 2.

Au point de vue religieux, cette région compte au-delà de quarante paroisses ou missions appartenant aux diocèses de Mont-Laurier et d'Ottawa.

LES PAROISSES DE COLONISATION

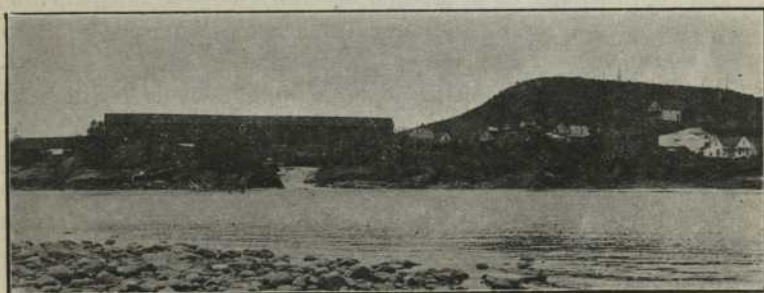
Pour bien connaître cette riche contrée, il faut étudier séparément chaque municipalité ou paroisse. Plusieurs sont de fondation assez ancienne; d'autres ont été ouvertes à la colonisation en ces dernières années. Mais on peut dire, d'une manière générale, que toutes ces paroisses peuvent se développer par l'établissement de nouvelles industries ou par le défrichement de nouvelles terres.

Les anciennes paroisses offrent peu d'intérêt à la colonisation, quoique la plupart d'entre elles soient susceptibles de développement sérieux par le commerce, l'agriculture et les industries. Parmi les anciennes, signalons Plaisance, La Conception, La Nativité, l'Ange-Gardien, l'Annonciation, Montebello, Mont-Laurier, Notre-Dame-de-la-Garde, Notre-Dame-de-la-Paix, Notre-Dame-de-la-Salette, Notre-Dame-des-Neiges, Notre-Dame-du-Laus, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-André-Avelin, Papi-neauville, Ripon, Nomingue, Thurso, Saint-Gérard-de-Kiamika, Mayo, Saint-Rémi d'Amherst, Saint-Valère et Chénéville.

Les paroisses de fondation plus récente où il y a encore de la colonisation à faire sont les suivantes:

Brébeuf. (La Présentation) — Comté de Labelle et de Terrebonne. Diocèse de Mont-Laurier. Cette localité était autrefois désignée sous le nom de "Chute-aux-Bluets". La municipalité de Brébeuf, érigée en 1910, comprend une partie du canton de Salaberry, dans le comté de Terrebonne et une partie des cantons de Clyde et d'Amherst, dans le comté de Labelle. Cette paroisse possède une jolie église, 3 écoles, un moulin à scie, deux fromageries, etc. On exploite une mine de graphite dans le village même. La population est de 450 âmes.

Il se trouve encore quelques lots disponibles. De puissants pouvoirs hydrauliques situés sur la rivière Rouge, près du village, pourraient être utilisés.



ANCIEN PONT COUVERT À LA CHÛTE AUX IROQUOIS,
COMTÉ DE LABELLE.

Ferme-Neuve. (Notre-Dame-du-Saint-Sacrement). Comté de Labelle. Diocèse de Mont-Laurier. Cette florissante paroisse est située à 12 milles de Mont-Laurier. Elle a été érigée civilement en 1916 et elle comprend une partie des cantons de Pope, Gravel, Moreau et Wurtele. Le sol de ces cantons est généralement argileux, uni, et parfois sablonneux; par conséquent, facile à égouter et à cultiver; sa fertilité est étonnante. On compte seize lacs dans les limites de la paroisse et plusieurs rivières donnant naissance à des pouvoirs hydrauliques d'une assez bonne importance.

La population actuelle est de 2,147 âmes. Grâce au zèle du curé actuel, M. J. M. Martin, Ferme-Neuve a pu donner naissance à trois nouvelles paroisses, et cependant, il y a encore de la colonisation à faire dans cette région.

Le chemin Gouin qui traverse le comté de Labelle de l'est à l'ouest, relie Ferme-Neuve à Nomingue.

On y trouve une jolie église, des écoles, des moulins, des fromageries, etc., le téléphone, une banque, etc.

Hébert. (Saint-Hughes) (Bureau de poste "Chemin Gouin"), Comté de Labelle, diocèse de Mont-Laurier. Cette mission, qui comprend le canton Boyer, est une desserte de Mont-Laurier. Elle est située sur le chemin Gouin, à un $\frac{1}{2}$ mille de la station Hébert, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique. La population de cette mission est de 478 âmes.

Dans le voisinage de la mission, se trouvent deux autres jeunes missions, en voie de formation: "Terre Haute", fondée en 1918, où il y a un bureau de poste et une population de 150 âmes et, "Guénette" fondée en 1916, du nom du bureau de poste et de l'arrêt du chemin de fer où se trouve 225 âmes, une chapelle, etc. Trois carrières de granit sont en opération à Guénette. Terre Haute et Guénette sont desservies par le curé de Val-Barrette.

On y trouve encore des lots disponibles; le sol, en général, est rocheux. La population de ces trois postes échelonnés sur la ligne du Pacifique, à 3 milles l'un de l'autre, est de 850 âmes, environ.

Kiamika. (Saint-Gérard), Comté de Labelle, diocèse de Mont-Laurier. Cette paroisse comprend une partie des cantons de Kiamika, Dudley, Bouthilier, Robertson et Montigny. Fondée vers 1890, cette localité s'est développée lentement. La paroisse a été érigée canoniquement en 1920. Le village, qui est bâti sur les 6ème et 7ème rangs du canton de Kiamika, est situé à 8 milles de la station Barrette, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique.

La population est d'environ 661 âmes. Les terres sont généralement bonnes, surtout celles situées sur les bords des rivières Kiamika et Le Lièvre. Il reste au moins 200 lots non vendus dans le canton de Dudley, dans la région du Lac du Cerf.

Lac des Ecorces. (Saint-François-Régis), Comté de Labelle diocèse de Mont-Laurier. Paroisse fondée en 1906. Elle comprend une partie des cantons de Campbell, Rochon, Moreau et Boyer et dépend de la municipalité de Campbell-est, laquelle a été érigée en 1911. La population est de 600 âmes. Le village, situé à 9 milles de Mont-Laurier et à 6 milles de la station de Barrette, sur le Canadien Pacifique, est bâti sur la rivière Kiamika, où le gouvernement a fait construire un pont.

Une cinquantaine de familles ont été détachées de la paroisse, en 1913, pour former Saint-Joseph-de-Val-Barrette.

Plusieurs lots sont encore disponibles dans les cantons ci-dessus mentionnés, particulièrement dans le canton de Campbell. Une carrière de granit rouge est actuellement exploitée.

Lac des Iles. (Saint-Aimé). Comté de Labelle. Diocèse de Mont-Laurier. Cette paroisse, fondée en 1906, comprend une partie des cantons de Bouthilier, Pope, Wabassée et Dudley. Le village, situé dans le canton de Bouthilier, au sud du lac des Iles, est à 12 milles de Mont-Laurier, la gare la plus rapprochée du Canadien Pacifique et il s'étend sur les bords du Lac des Iles. La population est d'environ 460 âmes.

Il reste encore plusieurs lots disponibles dans le canton de Robertson. Le sol est de bonne qualité; on trouve un pouvoir hydraulique assez important à la décharge du lac. La paroisse possède une église, des écoles, des moulins à scie, etc. C'est un endroit de villégiature; les touristes affluent chaque année, en grand nombre. On y trouve de bonnes maisons de pension, etc.

La paroisse du Lac des Iles a son conseil municipal, sa commission scolaire, sa coopérative de beurreries, son cercle agricole et son conseil de fabrique. Quatre moulins à scie permettent aux colons de s'occuper d'un peu de commerce de bois, sans négliger le défrichement de leur lot.

Lac Saint-Paul. Comté de Labelle, diocèse de Mont-Laurier. C'est une paroisse nouvelle fondée en 1919, et qui a déjà son curé résidant. Elle comprend la partie sud-est du canton de Moreau et

la partie sud-ouest du canton de Pérodeau. Le territoire n'est pas encore organisé en municipalité. La population est de 346 âmes.

Il y a de la colonisation à faire dans cette paroisse. En général, la terre est forte et propice à la culture. Le village est bâti sur le rang III du canton de Moreau, à l'extrémité nord-est du lac de ce nom, à 21 milles environ de Mont-Laurier. Le gouvernement y fait faire actuellement des chemins qui faciliteront l'établissement des colons. C'est une paroisse d'avenir.

Lac Windigo. (Notre-Dame-des-Anges). Comté de Labelle, diocèse de Mont-Laurier. Cette jolie localité est comprise dans le canton d'Amherst. La paroisse est située à 14 milles de Brébeuf, et à 22 milles d'Huberdeau, sur le chemin de fer du Canadien Nord. Le village est bâti sur le lot 34 du rang II du canton d'Amherst, près du lac Windigo. Cette paroisse a été fondée en 1919; elle a maintenant son curé résidant. Au civil, elle dépend de la municipalité du canton d'Amherst.

La population actuelle est de 151 âmes. On estime qu'une cinquantaine de lots bien boisés sont encore disponibles dans le canton d'Amherst. On y trouve surtout le bois franc. Les pouvoirs hydrauliques de la décharge du lac Maskinongé pourraient être utilisés pour l'industrie.

Lac Macaza. (Notre-Dame-du-Divin-Pasteur), Comté de Labelle, diocèse de Mont-Laurier. Cette paroisse est située dans le canton de Marchand, au sud de la paroisse de l'Annonciation. Le chemin de fer du Canadien Pacifique coupe un coin de son territoire. La station est à $2\frac{3}{4}$ milles du village.

Cette paroisse a été fondée vers 1903. Elle a maintenant son curé résidant. La population actuelle est de 360 âmes. On compte une quarantaine de familles sur les bords du Lac Macaza. Il reste un certain nombre de lots non vendus. Les terres qui longent le chemin de fer sont excellentes pour la culture. La région est propice pour l'élevage des animaux. L'industrie laitière deviendra florissante dès que les colons seront assez nombreux pour y établir des fromageries.

La Minerve. (Sainte-Marie), Comté de Labelle, diocèse de Mont-Laurier. Cette paroisse est comprise dans la municipalité du canton de La Minerve, érigée en 1892, en vertu du Code municipal. Le village, bâti sur le rang VI de ce canton, est situé à 15 milles du chemin de fer du Canadien Pacifique, soit à Labelle, soit à Nomingue.

La paroisse possède une église, des écoles, etc.

La population est de 444 âmes, environ. Une trentaine de lots sont disponibles; la terre est de bonne qualité et bien boisée; surtout dans la direction des lacs Labelle et des Sables. On trouve deux bons pouvoirs hydrauliques sur les rangs X, XI du canton de La Minerve.



PONT COUVERT SUR LA RIVIÈRE DU LIÈVRE.—BUCKINGHAM,
COMTÉ DE LABELLE.

L'Ascension. Comté de Labelle, diocèse de Mont-Laurier. La paroisse de l'Ascension est comprise dans les cantons de Lynch et de Mousseau. Elle est située sur les bords de la Rivière Rouge à 15 milles de l'Annonciation, la gare la plus rapprochée du chemin de fer du Canadien Pacifique.

La paroisse de l'Ascension a été érigée civilement en 1913. La population actuelle est de 675 âmes.

Un grand nombre de lots non vendus appartiennent encore à la Couronne. On trouve plusieurs bons pouvoirs hydrauliques sur les rivières Rouge, Lanthier et Verte.

Montpellier. (Notre-Dame-de-la-Consolation). Comté de Labelle, diocèse d'Ottawa. Le nom de la gare la plus rapprochée est Papineauville située à 23 milles, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique. La paroisse comprend partie des cantons de Ripon, Hartwell, Mulgrave et Lathbury.

Cette paroisse a été fondée en 1902; la population est de 510 âmes. On y trouve deux ou trois bons pouvoirs hydrauliques; c'est une région de chasse et de pêche.

Il y a une centaine de terres en valeur, le sol, en général, est propre à la culture. On peut encore y acheter plusieurs bons lots.

Notre-Dame-de-Pontmain. Comté de Labelle, diocèse de Mont-Laurier. Cette nouvelle paroisse comprend une partie de chacun des cantons de Wabasse, Dudley et Bouthilier. Elle est située à 20 milles de Notre-Dame-du-Laus, et à 26 milles de Mont-Laurier. La paroisse a été fondée en 1907; la population actuelle est de 400 âmes.

Le canton Dudley contient de la bonne terre arable et renferme encore 205 lots non vendus. Sur une trentaine de ces lots, on trouve le frêne et l'orme en bonne quantité; quelques fermes sont à vendre.

Sainte-Anne-du-Lac. Comté de Montcalm, diocèse de Mont-Laurier. Cette nouvelle paroisse a été fondée en 1916, dans la partie nord-ouest du canton de Décarie, non loin du lac Tapani. Elle est située à 31 milles de Mont-Laurier et sa population est de 625 âmes. Une municipalité scolaire a été érigée en 1917 et une municipalité rurale en 1920.

Il y a encore de la colonisation à faire dans cette paroisse; le sol se compose de terre jaune, parfois sablonneuse, et de terre forte d'une très grande fertilité. Il s'y trouve plusieurs lacs et rivières sur lesquels sont situés de bons pouvoirs hydrauliques.

Le curé actuel, M. Z. Bélanger, s'occupe activement du développement de sa paroisse. Les colons recevront de lui tous les renseignements désirables sur cette localité.

Saint-Emile-de-Suffolk. Comté de Hull et de Labelle, diocèse d'Ottawa. Cette paroisse comprend partie des cantons de Suffolk et d'Addington. Le village est situé sur le rang V du canton de Suffolk, à 30 milles de la station de Papineauville, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique. La paroisse est comprise dans la municipalité des cantons unis de Suffolk et d'Addington, laquelle fut érigée en 1885. La population actuelle de cette paroisse est de 650 âmes.

Bon nombre de colons pourraient s'établir dans les cantons de Suffolk et d'Addington. La terre est bonne bien que rocheuse et cette région, située dans les Laurentides, jouit d'un climat très salubre.

Saint-Jean-sur-Lac. (Saint-Jean-l'Évangéliste), Comté de Labelle, diocèse de Mont-Laurier. C'est le nom d'une paroisse, fondée en 1919, près du Lac Brochet. Le village est bâti sur le rang VI du canton de Robertson. Un curé y réside depuis 1919. Elle comprend les rangs V, VI, VII et VIII du canton de Robertson. Sa population est d'environ 527 âmes.

Cette paroisse dépend de la municipalité des cantons unis de Robertson et de Pope. C'est un endroit favorable à la colonisation. Le sol est composé d'une terre grasse et sablonneuse; il s'y trouve un bon nombre de lots disponibles.

Saint-Michel-des-Cèdres. Comté de Labelle, diocèse de Mont-Laurier. Cette nouvelle paroisse comprend une partie des cantons de Moreau, Gravel et Décarie. Une municipalité scolaire a été érigée en 1919. Le village est bâti sur le rang I du canton de Gravel, sur les bords du Rapide des Cèdres, où le gouvernement vient de faire bâtir un pont. On y trouve une population de 405 âmes.

Saint-Michel-des-Cèdres est à 9 milles de Ferme-Neuve, et à 21 milles de Mont-Laurier. Cette paroisse relève de la muni-

palité des cantons unis de Wurtele, Gravel et Moreau, érigée en 1901. Un bon nombre de lots sont disponibles dans cette localité; de bons pouvoirs hydrauliques se trouvent sur les Rapides des Cèdres et des Chaudières.

Le curé actuel, M. P. Thibault, se fera un plaisir de renseigner les colons sur la paroisse à laquelle il s'intéresse particulièrement.

Sainte-Véronique. Comté de Labelle, diocèse de Mont-Laurier. Cette paroisse est comprise dans la municipalité du canton de Turgeon. Le village est situé sur les bords du Lac Tibériade, à 7 milles environ de la station de Lacoste, sur le chemin de fer du Canadien Pacifique. Cette paroisse a été fondée vers 1906, mais la municipalité a été érigée en 1900. On y trouve une population de 454 âmes.

Plusieurs lots sont encore disponibles dans le canton de Turgeon. Ces terres sont d'une grande fertilité; les pâturages sont excellents. On trouve de bons pouvoirs hydrauliques sur le ruisseau Rochette.

Val-Barrette. (Saint-Joseph), Comté de Labelle, diocèse de Mont-Laurier. Cette paroisse a été fondée en 1917. Elle est située sur l'embranchement du chemin de fer du Canadien Pacifique, qui relie Mont-Laurier à Montréal. Le territoire de cette paroisse est compris dans les cantons de Kiamika et de Campbell. On y trouve une population de 550 âmes. Le village est construit sur les rangs G et H du canton de Campbell.

On trouve quelques lots disponibles dans le canton de Campbell.

AGENTS DES TERRES.

Le choix d'un lot est pour le colon prévoyant une affaire de première importance.

Le colon devra étudier les différentes régions puis consulter de préférence l'agent des Terres de la localité où il veut s'établir. Celui-ci lui donnera toutes les explications nécessaires dont il pourra avoir besoin.

Voici la liste des agents des Terres du comté de Labelle:

AGENCE DE PETITE NATION.

M. S. A. Filion, Agent, Grenville, P.Q. Dans le comté d'Argenteuil.

Cette agence comprend les cantons suivants:

Dans le comté de Labelle: Amherst, Ponsonby, Clyde, Labelle, La Minerve, Joly.

Dans le comté d'Argenteuil: Arundel, Grenville, Augmentation de Grenville, Harrington, Augmentation d'Harrington, Montcalm, Wentworth.

Dans le comté de Terrebonne: De Salaberry, Grandison.



FERME-ROUGE COMTÉ DE LABELLE.

AGENCE DE PETITE-NATION.

M. Nap. Pagé, Agent, Nomingue, P.Q., comté de Labelle.

Cette agence comprend 16 cantons.

Dans le comté de Labelle: Boyer, Campbell, Montigny, Major, Moreau, Pope, Rochon, Gravel, Kiamika, Loranger, Marchand, Turgeon, Wurtele, Décarie, Lynch et Mousseau. Ces deux derniers en partie seulement.

AGENCE DE L'ASSOMPTION, ETC.

M. E. J. Marchand, Agent, Sainte-Agathe-des-Monts, P.Q., comté de Terrebonne.

Cette agence comprend 10 cantons.

Dans le comté d'Argenteuil: Howard.

Dans le comté de Montcalm: Wexford, Archambault et Kilkeny, Lussier, Nantel, Lynch et Mousseau. Les deux derniers en partie seulement.

Dans le comté de Terrebonne: Abercrombie, Beresford, Doncaster, Morin et Wolfe.

CHEMINS DE FER, ROUTES, PONTS, ETC.

Deux branches du chemin de fer du Canadien Pacifique pénètrent à l'intérieur de la région du nord-ouest de Montréal. Au sud du comté de Labelle, le Canadien Pacifique traverse toute cette région, en longeant la rivière Ottawa. Puis, l'ancien chemin de fer Montreal et Occidental entré aujourd'hui dans le réseau du Canadien Pacifique, part de Montréal et se rend jusqu'à Mont-Laurier, après avoir traversé dans toute sa longueur le comté de Terrebonne et après avoir coupé presque en deux tout le comté de Labelle. Ajoutons qu'un embranchement du Canadien Nord se rend jusqu'à Huberdeau, situé sur les bords de la rivière Rouge.

On peut aussi atteindre les hautes régions de la rivière Rouge et de la Lièvre par les chemins ordinaires de colonisation.

A deux milles au dessus de Labelle, sur la rive ouest de la Rouge, prend le chemin Chapleau qui conduit le colon jusqu'à Nominuingue, puis à Kiamika, et à Mont-Laurier et Ferme Neuve, et, en remontant, soit une distance de 68 milles.

A un mille environ de la rivière Rouge, sur le chemin Chapleau, part un autre grand chemin qui aboutit d'abord au lac Labelle, dont il longe et contourne l'extrémité nord, pour se rendre au canton de la Minerve, et de là au canton Lesage.

Le chemin Boileau traverse le canton Marchand, de la rivière Rouge à la traverse de l'Annonciation, jusqu'au grand lac Nominuingue.

Sur la Lièvre, il y a un chemin depuis Buckingham jusqu'à 20 milles au delà de Ferme-Neuve, soit 127 milles de chemin. Deux lignes de petits bateaux remontent aussi la Lièvre jusqu'à 4 milles en haut de Notre-Dame-de-la-Salette.

Le chemin Gouin, ouvert depuis quelques années déjà à la colonisation, couvre une longueur totale de 38 milles. Cette nouvelle route part du village de Nomingue et vient aboutir à celui de Ferme-Neuve, traversant en entier les cantons Boyer, Rochon et Moreau et Wurtele et effleurant les cantons Loranger et Montigny.

Des ponts, en grand nombre, ont été construits par le Département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, en particulier, sur les rivières la Lièvre, la Rouge et la Kiamika, etc

Au reste, comme nous l'avons dit plus haut, les moyens de communication sont faciles, grâce aux différents réseaux de chemin de fer qui pénètrent jusqu'au cœur même de la région.

CONDITIONS DE LA VENTE DES LOTS.

Le prix de la terre est de 60 centins l'acre. Un lot ordinaire compte 100 acres. Le prix total, \$60., est payable en 5 versements égaux, le premier comptant, les autres annuellement avec intérêt de 6%.

Les conditions de vente sont comme suit dans les différentes parties de la Province.

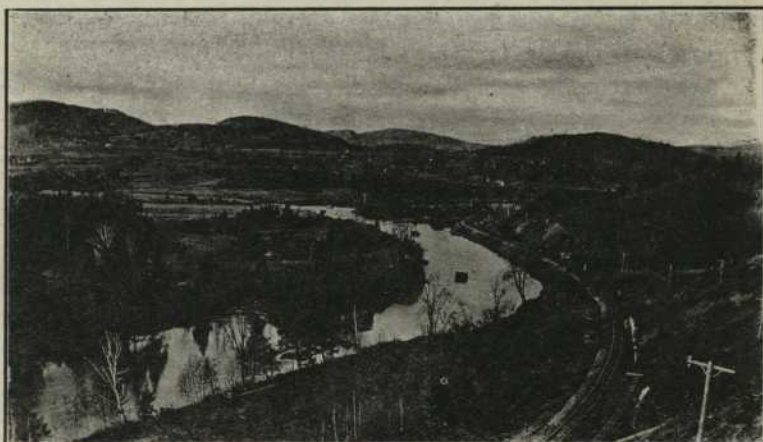
1. L'acquéreur pourra payer la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels, avec intérêt à 6 % de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année.

2. L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 sur 20 pieds, l'occuper et y résider personnellement, et sans interruption de ce moment jusqu'à l'émission des Lettres-Patentes.

3. Dans le cours de cinq années, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récolte profitable) une étendue d'au moins quinze acres par cent, en un seul bloc, mais il faudra que, chaque année, il défriche au moins trois acres, et il ne pourra dé-

fricher plus de cinq acres par année, sans autorisation spéciale et préalable du Ministre des Terres; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot, une grange d'au moins 20 sur 25 pieds et une étable d'au moins 15 sur 20 pieds, les deux pouvant, néanmoins, consister en une seule et même bâtisse; trois acres, au moins, de la partie en culture, devant être labourables.

4. Il devra, chaque année, cultiver le terrain qu'il aura défriché comme suit.



SAINTE-AGATHE, COMTÉ DE TERREBONNE.

5. Il ne sera coupé de bois avant l'émission des Lettres-Patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures, et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques.

6. Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur un lot de terre, avant l'émission des Lettres-Patentes et dont il veut faire du bois de commerce, doit être manufacturé au Canada et toutes les dispositions de l'Article 13 des règlements des Bois et Forêts actuellement en vigueur, s'y appliquent.

7. Les Lettres-Patentes ne seront émises, dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle.

8. Le Ministre des Terres et Forêts pourra ajouter au prix ordinaire du lot tout montant jugé convenable pour les améliorations appartenant à la Couronne et existant sur le lot vendu;

9. Cette vente est aussi sujette aux licences de coupe de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux Lois et Règlements concernant les Terres publiques, les Bois et Forêts, les Mines et les Pêcheries, dans la Province.

AVIS.

Art. 1572. Les lots vendus ou autrement octroyés pour fins de colonisation après le 1^{er} juillet 1909, ne peuvent, pendant cinq ans, à compter de la date du billet de location, être vendus par le porteur du billet de location, ni autrement aliénés, en tout ou en partie, excepté par donations entrevifs, ou par testament en ligne directe ascendante ou descendante, ou en ligne collatérale ou par succession "ab intestat" et, dans ce cas, le légataire ou l'héritier seront soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Néanmoins, tout autre transport fait après le 1^{er} juillet 1909 pendant les cinq années à compter de la date du billet de location, est valable s'il a été préalablement autorisé par le Ministre, sur preuve, à sa satisfaction, que ce transport est dans l'intérêt de la colonisation; le nouvel acquéreur est soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif.

Tout transport fait en contravention avec le présent article est radicalement nul entre les parties et il fait encourir la révocation de la vente ou de l'octroi du lot. (Art. 1572, S.R.P.Q. 1909, 6 Geo. V, chap. 17).

1574. Lorsque le Ministre des Terres et Forêts est convaincu qu'un acquéreur de terres publiques ou son concessionnaire, représentant ou ayant-cause s'est rendu coupable d'aucune fraude

ou abus ou a enfreint ou négligé d'accomplir quelques conditions de la vente, aussi lorsqu'une vente a été faite par méprise, erreur et contrairement à la loi, ou aux règlements, il peut révoquer telle vente, reprendre la terre y désignée et en disposer de même que si elle n'eût jamais été vendue. (Voir l'Article 1574, S.R.P.Q. 1909).

AGENTS DE COLONISATION
ET
MISSIONNAIRES COLONISATEURS

Les colons pourront, en tout temps, s'adresser à l'Honorable J. E. Perrault, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à Québec, ou à ses agents:

M. L. E. CARUFEL, agent de colonisation, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. EMILE MARQUETTE, agent d'immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal, P.Q.

M. J. N. JUTRAS, agent de rapatriement, 82 rue Saint-Antoine, Montréal.

M. L'ABBE IVANHOE CARON, missionnaire colonisateur, Hotel du Gouvernement, Québec, P.Q.

L'ABBE JEAN BERGERON, missionnaire colonisateur pour la Société de colonisation de Chicoutimi. Adresse: Chicoutimi, P.Q.

L'ABBE G. DAVID JEAN, missionnaire colonisateur pour la Société de colonisation du diocèse de Rimouski. Adresse: Evêché de Rimouski, P.Q.

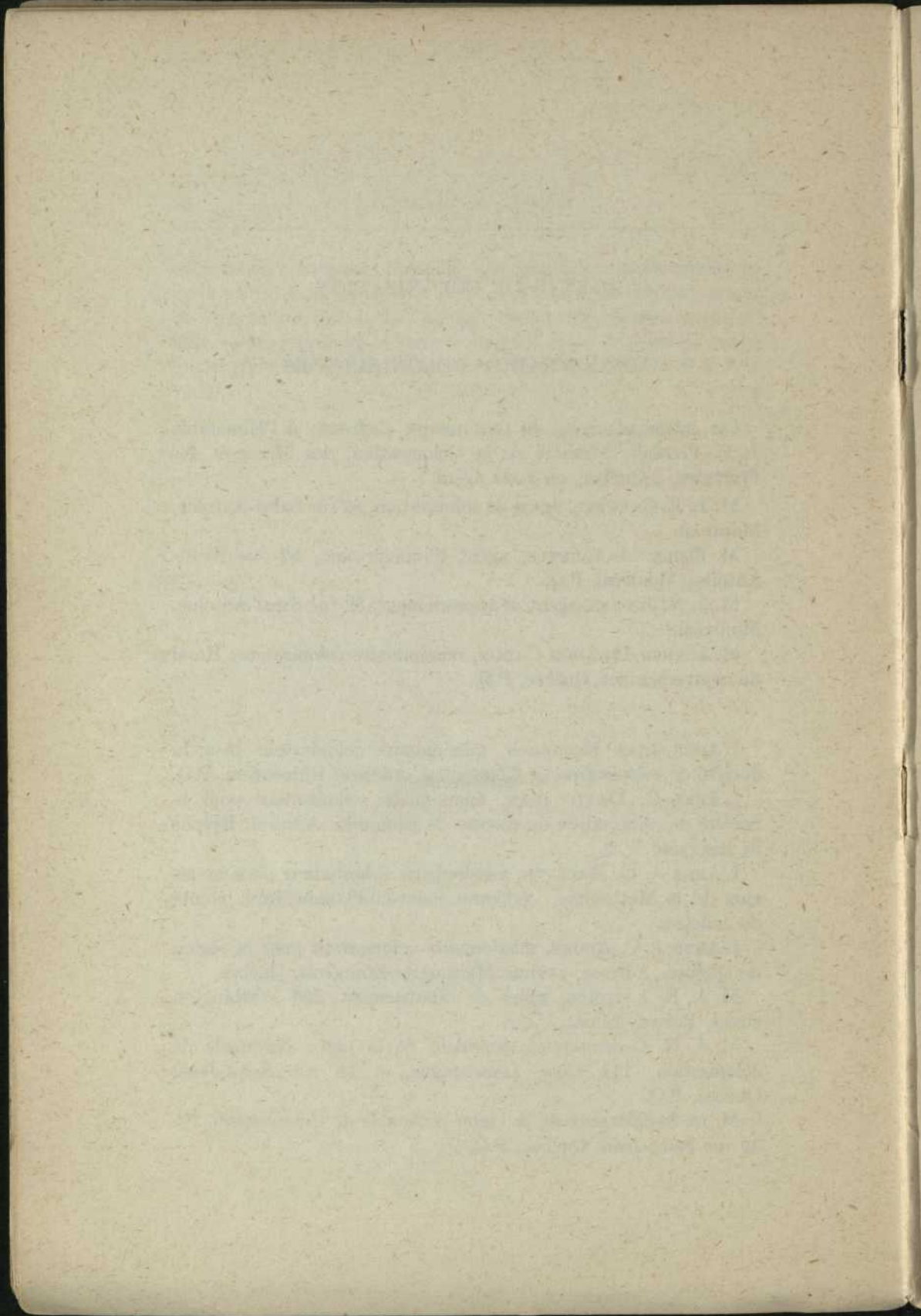
L'ABBE A. G. RACETTE, missionnaire colonisateur pour la région de la Mattavinie. Adresse: Saint-Guillaume-Nord, comté de Joliette.

L'ABBE J. C. AUGER, missionnaire colonisateur pour la région de Québec. Adresse: avenue Marguerite Bourgeois, Québec.

M. J. E. LAFORCE, agent de rapatriement, 294 Washington street, Boston, Mass., U.S.A.

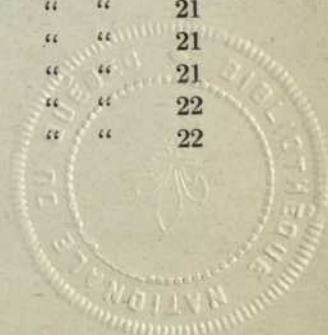
M. J. N. GASTONGUAY, président de la Ligue Nationale de colonisation, 111 Côte Lemontagne, et 39 rue Saint-Jean, Québec, P.Q.

M. LE SECRETAIRE de la Ligue Nationale de Colonisation, No 39 rue Saint-Jean, Québec, P.Q.



TABLES DES MATIERES.

	Page
Agents des Terres de la Couronne.....	22
Agents et missionnaires colonisateurs.....	29
Chemins de fer.....	24
Conditions de la vente des lots.....	25
Introduction.....	7
La région de Labelle.....	13
Le gouvernement de la province de Québec.....	3
Les paroisses de colonisation.....	14
Les régions de colonisation.....	7
Brebeuf (La Présentation Comté de Labelle	15
Ferme-Neuve (Notre-Dame-du-Saint-Sacre- ment)..... “ “ “	15
Hébert (Saint-Hugues) (chemin Gouin).... “ “ “	16
Kiamika (Saint-Gérard)..... “ “ “	16
Lac des Ecorces (Saint-François-Régis).... “ “ “	17
Lac des Iles (Saint-Aimé)..... “ “ “	17
Lac Saint-Paul..... “ “ “	17
Lac Windigo (Notre-Dame-des-Anges)..... “ “ “	18
La Macaza (Notre-Dame-du-Divin-Pasteur) “ “ “	18
La Minerve (Sainte-Marie)..... “ “ “	19
L'Ascension..... “ “ “	19
Montpellier (Notre-Dame-de-la-Consolation) “ “ “	20
Notre-Dame-de-Pontmain..... “ “ “	20
Personnel du Ministère de la Colonisation, etc. “ “ “	4
Sainte-Anne-du-Lac..... “ “ “	20
Saint-Emile-de-Suffolk..... “ “ “	21
Saint-Jean-sur-Lac..... “ “ “	21
Saint-Michel-des-Cèdres..... “ “ “	21
Sainte-Véronique..... “ “ “	22
Val-Barrette (Saint-Joseph)..... “ “ “	22



A VENDRE

**Copie des Plans du
Cadastre Officiel**

Les plans du cadastre officiel des municipalités comprises dans les comtés de

ARTHABASKA, BEAUCE, BELLECHASSE, CHATEAUGUAY, COMPTON, DORCHESTER, FRONTENAC, JACQUES - CARTIER, KAMOURASKA, LAPRAIRIE, L'ISLET, MATANE, MONTMAGNY, NICOLET, PORTNEUF, QUEBEC et TEMISCOUATA

sont maintenant imprimés et en vente, de même que les plans de quelques-unes des municipalités situées dans les comtés de

BEAUHARNOIS, BROME, CHAMBLY, CHAMPLAIN, DRUMMOND, HULL, LABELLE, LAC SAINT-JEAN, OTTAWA, ROUVILLE, SHEFFORD, SAINT-HYACINTHE, TEMISCAMINGUE, TERREBONNE et YAMASKA

pour la modique somme de \$1.50 le feuillet. Chaque municipalité couvre un feuillet, à l'exception de quelques-unes dont l'étendue exige deux feuillets.

Les bureaux d'affaires, les conseils municipaux, et les fabriques apprécieront l'avantage d'avoir, sous la main, le plan officiel de leur circonscription respective.

Le travail d'impression se continue pour ce qui regarde le reste de la Province.

S'adresser au "Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries", ou à la librairie J. A. Langlais & Cie 177 rue Saint-Joseph, Québec.

S. DUFAULT,

Sous-Ministre.



